

---

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Commission restreinte du 30/09/2024  
EXTRAIT DU PV DE LIGUE

### CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

### CONFIRMATION DE CLASSEMENT

#### **LES-MUREAUX – STADE LEO LAGRANGE N°2 – NNI 787440102**

Cette installation sportive était classée T5 PN jusqu'au 05/05/2024. Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S. le 27/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 du 24/09/2024 et des documents transmis et en possession, de la Commission :

- plans de l'aire de jeu et des vestiaires
- Rapport de visite

Elle constate l'absence d'un A.O.P. ou d'une attestation administrative de capacité.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 24/09/2034 et demande à la Mairie de lui transmettre un A.O.P. ou une attestation administrative de capacité.**